Bêtisier de la gendarmerie

Ses explications étaient si embrouillées que nous avons dû le relâcher faute d’avoir la preuve que nous pouvions comprendre son histoire.

L’homme a menacé l’adjudant que si on le prenait sur ce ton, lui aussi le prendrait sur ce ton.

Quand le contrevenant a crié : "Canaille !" dans son dos, le brigadier de service a aussitôt cru se reconnaître et a verbalise.

L’homme, qui était aussi sourd que son épouse, ne semblait pas s’entendre très bien avec elle.

L’homme niant toute culpabilité, nous l’avons arrêté... Le suspect s’est alors décidé à passer des aveux complets pour nous prouver qu’il n’était pour rien dans cette affaire.

L’homme nous déclara qu’il avait effectivement frappé son adversaire avec la manivelle mais en faisant bien attention à ne pas lui faire mal.

L’homme avait essayé de cacher l’arme dans ses bottes, malheureusement pour lui, il s’agissait d’un fusil dont la longueur dépassait.

Le trou de balle était si gros que nous avons pu y mettre deux doigts...

L’animal n’a fait qu’une bouchée de la carrosserie du véhicule.

L’homme a insisté pour nous présenter son préjudice qui ne mesurait en fait pas plus de dix centimètres...

Le plaignant, visiblement en état d’ébriété, prétendait s’appeler Jésus et signa le formulaire d’une croix.

Si nos gendarmes n’étaient pas intervenus, le viol n’aurait sûrement jamais eu lieu...

Pour finir, l’interpellé avoua le vol ainsi que quelques autres meurtres.

Si l’appel n’a pas obtenu de réponse, c’est qu’il est parvenu au poste vendredi en fin de matinée alors que le permanent de service venait de partir se coucher comme tous les jours à la même heure.

Arrêté par les gendarmes, le voleur les a menacés d’appeler la police.

Il est à noter que les deux véhicules sont entrés en collision l’un avec l’autre exactement le même jour.

En nous priant d’accepter ses excuses, l’homme nous affirma que ses injures étaient bien l’expression de sa pensée et que l’incident était donc clos.

Malgré un taux d’alcoolémie de 3.8, le conducteur avait gardé toute sa lucidité pour écraser l’animal.

Sous le coup de la colère, l’homme mangea une pomme en ricanant...

C’est à l’intersection des deux routes que le mur a violemment heurté la voiture.

Le cadavre ne semblait pas en possession de toutes ses facultés.

Un violent coup de marteau l’avait cloué au lit depuis deux jours.

Le pendu est mort noyé.

Comme il devait être pris en charge au plus vite par un asile d’aliénés, il a été conduit à la gendarmerie.